

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: Oxybio

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: CH-2022-0005

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0028018-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - Meta SPC 1	3
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	6
6. Autres informations	8
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	8

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

Oxybio

1.2. Type(s) de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Intergaz et Services
	Adresse	38 avenue du Général de Gaulle 64000 Pau France
Numéro de l'autorisation	CH-2022-0005	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0028018-0000	
Date de l'autorisation	21/04/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	20/01/2032	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	VWR International bvba/sprl
Adresse du fabricant	Haasrode Researchpark 2020, Geldenaaksebaan 464 B-3001 Leuven Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Haasrode Researchpark 2020, Geldenaaksebaan 464 B-3001 Leuven Belgique

Nom du fabricant	Mexel Industries
Adresse du fabricant	Z.A. de Verberie, route de Compiègne 60410 Verberie France
Emplacement des sites de fabrication	Z.A. de Verberie, route de Compiègne 60410 Verberie France

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Arkema France
Adresse du fabricant	420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes France
Emplacement des sites de fabrication	Route de Vizille 38560 Jarrie France

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Arkema GmbH
Adresse du fabricant	Tersteegenstrasse 28 D-40474 Düsseldorf Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Hauptor Bau 2410 D-06237 Leuna Allemagne

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	Solvay Chimie SA
Adresse du fabricant	Rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Schepersweg 1 6049 CV HERTEN Pays-Bas

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	12 - 12

2.2. Type(s) de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta SPC 1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	12 - 12

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut aggraver un incendie; comburant

Conseils de prudence

Porter un équipement de protection des yeux.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre anti poison/un médecin.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).
Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - DSVA

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Les produits de la famille Oxybio sont destinés à la désinfection des surfaces par voie aérienne.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de

Nom scientifique:
Nom commun: Bactéries

développement)

Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons et levures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Mycobactérie de la tuberculose
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Bactériophages
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Bactéries sporulantes
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur, secteurs industriels (essentiellement industrie pharmaceutique), médicaux et bâtiments publics

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Brumisation

Description détaillée:

Brumisation/nébulisation - dans des pièces entre 30 et 150 m³.

L'application comprend 4 phases:

- phase de préparation, durant laquelle les conditions environnementales sont modifiées vers un niveau optimal pour le produit (humidité relative, température)
- phase de conditionnement, durant laquelle le produit est diffusé dans la pièce, pour atteindre la concentration efficace
- phase de désinfection, qui correspond au temps de contact requis pour obtenir le niveau d'efficacité
- phase terminale, qui inclut l'aération de la pièce pour évacuer le produit présent dans l'air, avant que l'accès des personnes dans la pièce puisse être autorisé

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Avec des produits non dilués à +18-25°C sur des surfaces propres, dures et non poreuses. Nettoyer et rincer soigneusement la surface avant de la désinfecter. Les portes des armoires doivent être ouvertes. Pour 2 heures de temps de contact, après diffusion: Activité bactéricide et levuricide: 6.07 g/m³ (i.e. 0.7284 g H₂O₂ /m³). Activité fongicide, tuberculocide, sporicide et contre les bactériophages: 12.84 g/m³ (i.e. 1.5408 g H₂O₂ /m³)

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Comme nécessaire, selon l'utilisation de la pièce décontaminée.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteilles HDPE: 1 L et 2.5 L.

Jerrycan HDPE: 5 L et 10 L

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir paragraphe 5.1 ci-dessous

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir paragraphe 5.2 ci-dessous

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir paragraphe 5.3 ci-dessous

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir paragraphe 5.4 ci-dessous

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir paragraphe 5.5 ci-dessous

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit Oxybio L12 est un liquide désinfectant prêt à l'emploi, à appliquer par nébulisation pour la désinfection des surfaces par voie aérienne (dans des pièces entre 30 et 150 m³), pour une utilisation uniquement par des professionnels, en intérieur. Toujours vérifier la compatibilité avec les matériaux à désinfecter.

La désinfection des surfaces par voie aérienne doit être mise en œuvre uniquement après un nettoyage et un rinçage soigneux des surfaces. Les surfaces à désinfecter doivent être sèches avant le lancement de la procédure de désinfection. Les portes des placards doivent être ouvertes.

Vérifier la température et l'humidité relative dans la pièce (à régler entre 40 et 80%) pour obtenir une efficacité optimale.

Le produit Oxybio L12 a été développé pour être utilisé par exemple avec les atomiseurs Biojet® (Biojet 200SK, Biojet 500 et Biojet 1000). Leur fonctionnement et caractéristiques techniques sont identiques. Ils fonctionnent avec un diffuseur bi-fluide, air-liquide, identique pour tous les modèles. Le nombre d'appareils (ou buses) doit être adapté au volume à traiter. Par exemple, un appareil (ou une buse) est suffisant pour traiter correctement un volume de 30-40 m³.

L'utilisation d'autres appareils est possible. Ils doivent être adaptés à l'application de peroxyde d'hydrogène, et pouvoir assurer la production d'un brouillard capable de rester en suspension dans l'air. Ils doivent aussi répondre aux caractéristiques suivantes:

- taille de particule: Dv (50) 14.2 µm

- vitesse de diffusion: 27 ml/min
- volume de la pièce entre 30 et 150 m³, i.e. temps de diffusion entre 7 et 34 min selon l'efficacité à atteindre
L'utilisateur doit toujours procéder à une validation microbiologique de la désinfection dans les locaux à désinfecter (ou dans une «salle standard» appropriée, le cas échéant) avec les appareils à utiliser, après quoi un protocole de désinfection de ces locaux peut être établi et utilisé par la suite.

Chaque appareil ou installation spécifique est systématiquement validé lors de sa mise en place. Les conditions optimales de fonctionnement sont validées sur site (température, hygrométrie, produit à utiliser, temps de diffusion, temps d'extraction, etc.). Avant le début du cycle de désinfection, la salle traitée est scellée. Toutes les procédures de sécurité pour la mise en œuvre de la décontamination sont confiées à un opérateur ayant suivi la formation nécessaire. Parmi elles, la première étape consiste à arrêter les unités de traitement d'air et à fermer l'entrée et le retour d'air, afin que le produit ne se répande pas dans les autres pièces. La ou les portes vers l'extérieur de la zone traitées sont alors verrouillées et, si les joints ne sont pas assez forts, elles sont scellées. Un ruban orange, ou de couleur vive, est de préférence choisi pour attirer l'attention et une pancarte « Interdiction d'accès, désinfection de la salle en cours » est apposée.

Utiliser uniquement dans des zones inaccessibles au grand public et aux animaux de compagnie.

5.2. Mesures de gestion des risques

Le produit doit être utilisé en accord avec les instructions de l'étiquette.
Ne pas respirer le brouillard et les vapeurs. Si la ventilation est insuffisante ou en cas de formation de brouillard ou de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter tout contact avec les yeux ou la peau.

Le retour dans les pièces traitées n'est autorisé que lorsque l'équipement de mesure indique que la concentration de peroxyde d'hydrogène dans l'air ambiant est de 0 ppm, ce qui indique que la concentration dans l'air est tombée en dessous de la valeur de référence (AEC). Après l'application, la pièce doit être ventilée, de préférence par ventilation mécanique. La durée de la période de ventilation doit être établie par mesure avec un équipement de mesure approprié. Dans les cas où le retour dans la pièce est nécessaire avant qu'une ventilation suffisante n'ait eu lieu, un EPI approprié (équipement de protection respiratoire, gants de protection chimique, combinaison de protection chimique, protection des yeux) peut être nécessaire. Le type d'EPI et le type de filtre (lettre de code, couleur) doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit. Le matériau des gants est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.

Le retour de tiers non impliqués dans les zones traitées ne peut se faire qu'après une ventilation suffisante et lorsque les surfaces traitées ont séché.

Porter une protection oculaire ou faciale lors de la manipulation des bouteilles, des conteneurs et des tuyaux de l'appareil.

Toujours se laver les mains après la manipulation.

Rétirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Ne pas manger, boire ou fumer là où le produit est utilisé.

Aucune nourriture, aucun aliment ou bétail ne doit être présent dans la pièce traitée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Instructions de premiers secours:

- En cas d'inhalation massive: amener la personne exposée à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos.
- En cas de contact avec les yeux: laver soigneusement à l'eau claire pendant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. En cas de rougeur, de douleur ou de déficience visuelle, consulter un ophtalmologiste.
- En cas de contact avec la peau: retirer les vêtements contaminés. Faire attention à tout produit restant entre la peau et les vêtements, les montres, les chaussures, etc. Laver soigneusement la peau avec de l'eau. Si la zone contaminée est étendue et / ou s'il y a des lésions cutanées, un médecin doit être consulté ou la victime transférée à l'hôpital.
- En cas d'ingestion: ne rien donner à la victime par voie orale. Ne pas faire vomir. Si la quantité est petite (pas plus d'une bouchée), rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Montrer l'étiquette.

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement en cas d'accident:

- Ne pas jeter à l'égout ni dans les cours d'eau.
- Contenir les rejets et les collecter avec un matériau absorbant non combustible (par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des fûts et les éliminer comme déchets conformément à la législation en vigueur.
- Nettoyer de préférence à l'eau, ne pas utiliser de solvants.

--

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

L'élimination des emballages dans l'environnement sera interdite.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets.
Ne pas jeter pas dans les égouts et les ruisseaux.
Éliminer le contenu / le récipient partiellement vide comme déchet spécial. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.
Garder l'étiquette sur le récipient.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver toujours dans l'emballage d'origine.
Ne pas stocker à une température supérieure à 40 ° C.
Conserver le récipient fermé dans un endroit sec et bien ventilé, à l'abri du soleil.
Tenir à l'écart de toutes les sources d'ignition et des matériaux inflammables.
Ne pas stocker à proximité d'aliments, de boissons et d'aliments pour animaux.
Durée de vie: 24 mois

6. Autres informations

-

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Oxybio L12	Marché: CH
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	CH-0028018-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	12
